

Siège national: 24, quai de Rive-neuve – 13284 Marseille CEDEX 07 – France
Tél. 33(0)4 91 33 99 31 – Fax : 33(0)4 91 54 77 43
Fédération déléguée par le Ministère chargé des Sports – SIRET 775 559 909 00012 – APE 926C – FR 06 775 559 909
www.ffessm.fr N° Indigo 0820 000 457

Rapport de la Commission Médicale et de Prévention Assemblée Générale 2018 à Amneville-les-Thermes

La CMPN est une commission de service pour les licenciés et les dirigeants fédéraux, prévue par l'annexe I-5 du Code du Sport, constituée exclusivement de professionnels de santé, qui a pour notamment pour missions :

- d'établir à la fin de chaque saison sport un bilan de son action, qui est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressé par la fédération au Ministre chargé des sports
- d'assurer la formation et l'information des médecins, kinésithérapeutes et ostéopathes dans le champ fédéral, des clubs et des licenciés
- de participer aux travaux de recherche dans le domaine de la médecine subaquatique
- d'assurer le suivi des manifestations fédérales pour lesquelles la présence d'un médecin ou d'une équipe médicale est requise
- d'élaborer avec le MFN le règlement médical
- d'assurer dans son domaine de compétence toute mission sur demande du Comité Directeur National.

Le travail de la commission depuis avril 2017 a tenté de répondre à ces missions de service.

1) Formation - information

- Outils de communication :
 - o Site internet de la commission médicale : mis à jour régulièrement des actualités médicales, réglementaires et de la commission
 - o Rubrique « médicale et prévention » de la revue fédérale Subaqua : animation jusqu'en décembre 2017
 - o Présence sur les réseaux sociaux : actualités de la commission, conseils aux licenciés, informations
- Foire aux questions : 30 à 40 questions par la FAQ, le siège fédéral ou adressées directement au presidentCMPN@ffessm.fr
- Réunion de la Pitié Salpêtrière le 13 janvier 2018 pour les médecins fédéraux : 80 participants pour des communication de différents intervenants autour des 2 thèmes suivant : sport-santé, prévention et gestion des conduites et situations à risques
- Des formations locales ont été organisées par les différentes CMPR

2) Travaux de recherche :

- Un projet de recherche piloté par le CHRU de Brest avec le partenariat de l'HIA Sainte Anne à Toulon sur les œdèmes pulmonaires au décours de l'apnée en poids constant a été soumis au Comité Directeur National, mais n'a pas reçu son soutien

Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM

- Un projet de recueil d'incidents / accidents au cours des compétitions et stages fédéraux a été soumis au Comité Directeur National, mais n'a pas reçu son soutien

3) Soutien médical auprès des licenciés

- Surveillance médicale de la compétition d'apnée en poids constant de Villefranche par le Docteur François Vo Dinh, médecin de la CNA, et le Docteur Carl Willem, médecin du suivi des sportifs de haut niveau
- Présence médicale et paramédicale avec notamment Corinne Addario et Cathy Wittersheim auprès des jeunes participants des RIPE à Niolon et de leurs encadrants. Un jeu quizz autour des spécificités de l'enfant plongeur a été animé par le médecin, permettant la remise du trophée AXA à l'équipe gagnante.
- Soutien des équipes par les médecins des commissions
- Surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau suivie par le Dr Carl Willem

4) Règlement médical

- Le Code du Sport a vu en 2016-2017 des modifications concernant les certificats médicaux d'absence de contre-indication à la pratique sportive. Suivant la mission confiée par le Ministère des Sports aux fédérations de veiller à la santé des licenciés (art L 231-5 du Code du Sport), la CMPN s'est réunie lors d'un séminaire de travail à Niolon en juin 2017 pour travailler et faire des recommandations en matière de surveillance médicale des licenciés et documents d'aide à la visite médicale.
- La CMPN a élaboré avec le MFN le règlement médical, mis à jour des décisions du CDN et des évolutions réglementaires. Le CDN l'a ensuite retravaillé avec le médecin nommé MFN en 2017 pour approbation.

5) Questions et missions du CDN

- Une réflexion a été menée sur
 - o Les conditions médicales et modalités de surclassement
 - o La surveillance médicale des sportifs des Equipes de France, ne rentrant pas dans la surveillance médicale réglementaire, participant à des compétitions européennes ou mondiales
- Un travail a été lancé sur « sénior, sport et plongée »
- Des médecins de la commission participent au groupe de travail du CDN sur le sport santé. Il s'agit de promouvoir et encourager l'activité physique – palmée – comme facteur de santé :
 - o en l'absence de maladie : une activité physique régulière contribue au bien-être et à la prévention de nombreuses maladies
 - o dans certaines pathologies chroniques, comme les maladies métaboliques (surpoids, excès de cholestérol, diabète ...), certains cancers, les maladies cardio vasculaires ... : une activité physique régulière et adaptée contribue à la stabilisation voire l'amélioration de l'état de santé, et à la prévention des récurrences

Un plan d'action a été élaboré, soumis et approuvé par le CDN : « à vos palmes, prêts, santé ! » : « palmez vers votre bien-être », « palmez vers votre santé » !

6) Autres

Commission Médicale et de Prévention Nationale de la FFESSM

- Participation au groupe de travail mis en place par la Société de Médecine Subaquatique et Hyperbare (Medsubhyp) et piloté par le Dr Jean Louis Meliet, en partenariat avec la Société Française de Médecine de l'Exercice et du Sport (SFMES), visant à élaborer des recommandations de bonne pratique en matière de surveillance médicale du plongeur de loisir.
- Participation aux réunions scientifiques de Medsubhyp

A Brest, le 25 février 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Henckes', written on a light-colored background.

Docteur Anne HENCKES
Présidente CMPN